ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 60858

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la kinésithérapie énergétique. Cette pratique, qui semble se développer au sein de la profession des masseurs-kinésithérapeutes, a pour ambition de leur proposer d'élargir et de compléter les possibilités de leur champ d'action thérapeutique. Elle souhaiterait savoir si cette pratique a fait l'objet d'évaluations et de quelle façon son enseignement et sa pratique sont encadrés.

Données clés

Auteur : Mme Muriel Marland-Militello
Circonscription : Alpes-Maritimes (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60858
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9656
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)